

SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 21 AVRIL 1993

Étaient présent(e)s : À Montréal

Louise Sauvé
Marc Couture
Gilles Lavigne
Alain Laramée
Diane-Gabrielle Tremblay
Pierre Gagné
Angéline Martel
Huguette Dussault
Louis Demers
Clément Marquis
Roger A. Lamontagne
Michèle Martin
Raymond Brulotte
Michel Umbriaco
Louise Bertrand
Pierre Chevalier
Samuel Pierre
Marie-Josée Legault
Gilbert Paquette
Yves Bertrand
Louis Villardier
Jean-Yves Lescop
Michel Sénécal
Kevin Wilson

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales du 23 avril 1992, du 5 mai 1992 et du 14 octobre 1992
 3. Affaires en découlant
 4. Rapport du président
 5. Rapport des comités : comité des griefs
comité d'accès à l'égalité
 6. Rapport du secrétaire-trésorier et approbation des états financiers
 7. Restructuration de l'enseignement et de la recherche
 8. Modification des statuts du Syndicat
 9. FQPPU: mandat en vue du prochain congrès
 10. Élections : - représentants au comité d'accès à l'égalité
- comité des relations de travail
- comité des griefs
- comité exécutif
 11. Dépôt du projet de convention collective : discussion en comité plénier
 12. Varia
-

Le président constate le quorum et l'assemblée débute à 10h10.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Raymond Brulotte appuyée par Yves Bertrand, l'ordre du jour, tel que proposé, est adopté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales du 23 avril 1992, du 5 mai 1992 et du 14 octobre 1992

Sur une proposition de Pierre Gagné appuyée par Huguette Dussault, les procès-verbaux du 23 avril et du 5 mai 1992 sont adoptés à l'unanimité.

Sur une proposition de Jean-Yves Lescop appuyée par Yves Bertrand, le procès-verbal du 14 octobre 1992, tel que proposé, est adopté à l'unanimité.

3. Affaires en découlant

(des réunions du 23 avril et du 5 mai 1992)

Les travaux du Comité sur la restructuration de la DER se sont poursuivis et nous avons communiqué avec monsieur Alban D'amours, président du conseil d'administration, afin que s'accélère le processus de restructuration. Le Plan triennal 1992-95 a été adopté par le conseil d'administration à sa réunion de février 1993.

Le grief Marullo a été réglé. Les modifications aux statuts visant à changer le nom de notre Syndicat ont été acceptées par le ministère. Notre convention collective, expirée depuis le 8 septembre 1992, a été prolongée d'un an.

En ce qui concerne le remplacement du directeur-général, deux candidatures nous ont été soumises, mais elles n'ont pas été acceptées par le corps professoral. Monsieur Hamel fera rapport des travaux du comité de sélection au conseil d'administration de même qu'à la commission de études le 23 avril 1993. Il y aura un vote sur la recommandation du comité de sélection.

Nous avons eu le 5 octobre 1992 une discussion, en comité plénier, très «éclairante» sur le statut de professeur substitut

3. Affaires en découlant (suite)

(de la réunion du 14 octobre 1992)

Nous avons accepté de prolonger notre convention d'une année sous réserve de deux conditions : arriver à une entente sur l'article 30.06 et débiter la négociation d'une nouvelle convention collective 6 mois avant l'expiration de la convention collective prolongée. Aucune des deux conditions n'a été intégralement respectée. Toutefois, la négociation a été entreprise du côté syndical par Diane-Gabrielle Tremblay et Roger Lamontagne. Une rencontre est prévue à la mi-mars avec Robert Brulotte et Jean-Pierre Baril.

4. Rapport du président

Clément Marquis fait rapport aux membres des activités du comité exécutif pour la période comprise entre le 1er avril 1992 et le 31 mars 1993. Ce fut une année marquée par l'incertitude, principalement à cause du long processus de remplacement du directeur-général ainsi que des éventuelles propositions de réforme de la DER.

Les principaux éléments du rapport sont les suivants :

- il y a eu 10 réunions du comité exécutif et trois assemblées générales;

Les principaux dossiers qui ont été traités sont les suivants :

- la prolongation, pour un an, de notre convention collective;
- la négociation de l'article 30.06 sur les droits d'auteurs;
- la conclusion du grief Marullo où l'arbitre ordonne de refaire le processus d'évaluation;
- la négociation d'une entente réseau sur nos régimes de retraite et d'assurances collectives;
- la participation aux comités et activités de la FQPPU (Clément Marquis au Comité sur les statuts et Diane-Gabrielle Tremblay au Comité sur la condition des femmes en milieu universitaire).

Clément Marquis profite de l'occasion pour remercier ses collègues de l'exécutif pour le travail accompli et nous annonce qu'il ne sollicitera pas de renouvellement de mandat.

4. Rapport du président (suite)

Sur une proposition de Raymond Brulotte, appuyée par Louise Sauvé, il est proposé de voter une motion de félicitations au président de même qu'à son exécutif.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur une proposition de Huguette Dussault, appuyée par Louis Demers, il est proposé d'accepter le rapport du président.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport des comités : comité des griefs comité d'accès à l'égalité

a) Comité des griefs

Diane-Gabrielle Tremblay fait rapport pour ce comité. Un seul grief a été traité, celui du professeur Michel-Vincent Marullo concernant le non renouvellement de son contrat après deux ans. Aucun autre grief n'a été traité

b) Comité d'accès à l'égalité

Michèle Martin nous représente sur ce comité et nous fait part des activités de ce comité :

- un relevé de la présence des femmes par secteur a été effectué et un rapport accompagné de recommandations a été acheminé au directeur-général;
- le comité s'est penché sur les moyens à prendre pour conscientiser les employé(e)s à l'existence de conditions d'égalité ou d'inégalité en cette matière;
- un problème subsiste celui des ressources humaines et matérielles pour mener à bien ces travaux.

Michèle Martin nous annonce qu'elle ^{ne demande pas de mandat pour} ~~démissionne~~ du comité et propose que son remplacement soit comblé par une personne travaillant à Québec. Clément Marquis la remercie pour le travail qu'elle a accompli pendant deux ans sur ce comité. ✓

6. Rapport du secrétaire-trésorier et approbation des états financiers

Roger Lamontagne explique les principales variations observées dans les revenus et les dépenses par rapport à l'année précédente. Les revenus sont demeurés stables. Les dépenses ont diminué d'environ 5 000 \$. À ce chapitre, notons une diminution des honoraires professionnels de 4 870 \$ reliés à l'absence de frais d'avocats dans le règlement de griefs.

Nous terminons l'année avec un surplus de 3 190,52 \$. Nous avons en banque un solde de 3 843,29 \$, auquel s'ajoutent des dépôts à terme totalisant 22 000 \$.

Sur une proposition de Alain Laramée appuyée par Raymond Brulotte, les états financiers sont adoptés à l'unanimité.

7. Restructuration de l'enseignement et de la recherche

La position de l'exécutif est de ne retenir aucun des scénarios présentés. L'exécutif insiste sur la nécessité de donner plus de pouvoirs aux conseils de module ainsi qu'au conseil professoral.

La proposition suivante est soumise à l'assemblée :

Attendu que la convention collective vient à échéance le 8 septembre 1993 et que nous devons entreprendre une négociation pour son renouvellement.

Attendu l'importance de la sauvegarde de nos acquis en matière notamment :

- d'embauche;
- de plans de travail;
- d'évaluation;
- de l'exercice des droits de gérance;
- des congés de développement professionnel;
- de promotion.

L'assemblée générale mandate l'exécutif pour s'assurer que les acquis mentionnés seront conservés et améliorés à l'occasion de la prochaine négociation de la convention collective ainsi que dans le cadre de la prochaine réforme administrative de la DER

Sur une proposition de Alain Laramée, appuyée par Raymond Brulotte, la proposition est adoptée à l'unanimité. Deux abstentions sont enregistrées.

8. Modification des statuts du Syndicat

Marc Couture présente la proposition de modification aux statuts en matière du nombre de postes à l'exécutif et de représentation du Syndicat au Conseil professoral

Sur une proposition de Huguette Dussault, appuyée par Yves Bertrand, la proposition est adoptée à l'unanimité.

9. FQPPU : mandat en vue du prochain congrès

Clément Marquis explique qu'actuellement les cotisations à la FQPPU sont de 0,12% de la masse salariale pour le service de base et de 0,11 % pour les services juridiques qui sont optionnels. La proposition de la FQPPU est à l'effet que dorénavant la cotisation des services de base «améliorés» passe à 0,16 % les services juridiques ne seraient plus offerts. Ce taux comprendrait un taux de 0,05 % pour le fonds de soutien collectif. L'exécutif souhaite recevoir de l'assemblée générale un mandat pour continuer à adhérer à la fédération advenant que cette proposition soit acceptée

À l'unanimité, l'assemblée générale mandate l'exécutif pour la continuation à l'adhésion de la FQPPU avec les taux de cotisation révisés.

Alain Laramée propose de mandater l'exécutif pour discuter du document publié par l'Université de Montréal. Cette proposition est appuyée par Clément Marquis et adoptée à l'unanimité.

10. Élections

Au Comité d'accès à l'égalité

Louise Bertrand, appuyée par Raymond Brulotte propose Louise Sauvé. Louise Sauvé accepte et est élue à l'unanimité.

Au Comité des relations de travail

Louise Sauvé, appuyée par Michel Umbriaco propose Pierrette Massé. Pierrette Massé accepte et est élue à l'unanimité.

Au Comité des griefs

Alain Laramée, appuyé par Louis Villardier propose Louis Demers.
Louis Demers accepte et est élu à l'unanimité.

À la présidence de l'exécutif

Alain Laramée, appuyé par Raymond Brulotte propose Yves Bertrand.
Yves Bertrand accepte.

Pierre Chevalier, appuyé par Angéline Martel propose Marc Couture.
Marc Couture accepte.

Il y a élections et l'assemblée générale nomme comme scrutateurs
Diane-Gabrielle Tremblay et Louis Demers.
Les membres procèdent au vote et Marc Couture est élu.

À la vice-présidence de l'exécutif

Louise Sauvé, appuyée par Pierre Gagné propose Louise Bertrand.
Louise Bertrand accepte.

Au secrétariat de l'exécutif

Diane-Gabrielle Tremblay, appuyée par Pierre Gagné propose Marie-Josée
Legault.
Marie-Josée Legault accepte.

À la trésorerie de l'exécutif

Raymond Brulotte, appuyé par Angéline Martel propose Roger Lamontagne.
Roger Lamontagne accepte.

11. Dépôt du projet de convention collective : discussion en comité
plénier

Clément Marquis expose le projet.

Sur une proposition de Michel Umbriaco, appuyée par Huguette Dussault, il
est proposé de reporter ce point à la fin du mois de mai ou au début du
mois de juin.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Varia

Il n'y a aucun sujet d'apporté à ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, Louise Bertrand, appuyée par Louis Demers propose la levée de l'assemblée à 17h45

Roger A. Lamontagne
Secrétaire-trésorier